



Province de Québec
MRC de Bécancour
Municipalité de Sainte-Françoise

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2027

RÔLE TRIENNAL 3^e ANNÉE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Carine Neault, greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QUE le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Sainte-Françoise pour la 3^e année du rôle triennal 2025, 2026 et 2027, est déposé au bureau de la greffière-trésorière, sis au 575 rang 10 et 11 Est, en date du 2 septembre 2026;

Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale* doit être déposée avant le 1er mai 2027;

Cette demande de révision doit, sous peine de rejet :

- a) Être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2°, de la *Loi sur la fiscalité municipale* et intitulée "**Demande de révision du rôle d'évaluation foncière**". Le formulaire est disponible au bureau municipal et à la MRC de Bécancour;
- b) être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC de Bécancour, et ce, conformément à l'article 263.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;
- c) être déposée à la MRC de Bécancour, sise au 3689, boulevard Bécancour, Bécancour, G9H 3W7 ou de toute manière autrement prescrite par ledit règlement.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Sainte-Françoise, ce 15 septembre 2026.


Carine Neault, greffière-trésorière



**Certification de publication
(articles 335 et 346 du Code municipal)**

Je, soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Françoise, MRC de Bécancour, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Françoise, ce 15 septembre 2026.



Carine Neault, greffière-trésorière